

Paillage

Habiller les sols nus

Le paillage consiste à utiliser des déchets végétaux pour recouvrir la terre ou la base des plantes. Cela permet de limiter les produits phytosanitaires et les exports de végétaux.



LES ATOUTS

- Améliorer la fertilité du sol
- Réduire la pousse d'adventices
- Préserver la stabilité du sol
- Conserver la fraîcheur du sol
- Limiter les évaporations d'eau
- Réduire ou supprimer les investissements en paillage biodégradable ou en bâches non dégradables
- Réduire ou supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires

Paillage

Habiller les sols nus

Comment faire ?

Tous les espaces verts peuvent être paillés, notamment les pieds des massifs floraux et des haies en utilisant le broyat de tailles de haie, d'élagages ou même les tontes de pelouses séchées de la commune.

Cependant, l'épaisseur varie selon le paillage choisi (tontes, paille, copeaux de bois, etc.). Le broyat de résineux, acide, est généralement à réserver aux allées.



L'exemple de la Commune de La Roche-sur-Yon

(52 000 habitants)

« Le paillage est pratiqué sur la ville depuis la mise en place de la gestion différenciée, soit aux alentours des années 2000. Différents paillages sont utilisés par le service Espaces Verts : bois raméal fragmenté (BRF), copeaux, plaquettes de conifère, écorces de pin, etc. Nous utilisons également des coques de cacao ou des cosse de sarrasin. Nous achetons plus de paillis que ce que nous produisons avec nos déchets végétaux. Ces derniers partent majoritairement sur la plateforme de compostage située à Sainte-Anne.



L'utilisation d'un produit de paillage plus qu'un autre dépend du lieu où il va être déposé. En effet, certains espaces verts sont en gestion différenciée et se distinguent les uns des autres par un système de codification qui indique à quelle fréquence ils doivent être entretenus. Selon le code qui lui est affecté, une parcelle bénéficiera d'un type de paillage. C'est surtout une question d'esthétique. Par exemple, un milieu naturel ne va pas être paillé mais un jardin urbain va bénéficier d'un paillage esthétique.

Les atouts de ce type de paillage sont nombreux : ils se traduisent par un esthétisme accru du milieu urbain, mais aussi par une suppression des produits phytosanitaires sur les zones paillées, par un arrosage moins fréquent et une diminution des pousses d'adventices. En revanche, pailler suppose un enrichissement du milieu. De ce fait, les arbustes, par exemple, vont pousser et vieillir plus vite. »

Contact : Anthony LUCAS Service Espaces Verts
lucasa@ville-larochesuryon.fr

Quel paillage pour quelle utilisation ?

Branches broyées/ écorces : environ 5 cm au pied des arbustes, haies, massifs floraux peu denses ou en ornement.

Tontes sèches : 5 à 10 centimètres sous les arbustes

Broyat de thuyas ou de cyprès : produit acidifiant ne convenant pas à tous les arbres. Peut être paillé sur une épaisseur de 3 cm pour un paillage de longue durée au pied de végétaux supportant les apports acidifiants, sinon, produit à réserver pour le paillage des allées.

Épaisseurs de paillis conseillées et utilisation à adapter selon les pratiques et les expériences de chacun.